



## **Compte-rendu de la CAPL n°1 et n°2 de recours en matière d'évaluation du 28/06/2021**

Les organisations syndicales ont lu leur déclaration liminaire.  
La nôtre est jointe à ce compte-rendu.

Il y a eu dix recours hiérarchiques suite à la campagne d'évaluation 2021, et au final, deux recours devant la CAPL, un en B et un en A, tous deux défendus par la CGT.

Pour les deux dossiers, des modifications littérales ont été apportées mais le tableau synoptique n'a pas été modifié.

La direction a fait preuve de réserve, voire de méfiance sur les arguments des collègues portés par les élus. Quand c'est la parole du chef de service contre celle de l'agent, le choix est vite fait !

Cela renforce notre revendication d'un deuxième niveau de recours avec possibilité de prendre du recul et d'éviter que l'administration soit juge et partie.

Les agents n'ayant pas obtenu entière satisfaction, les OS ont voté contre à l'unanimité.

**Vos représentants CGT en CAPL B et A :**

**Frédéric Sottet  
Nathalie D'avister-Porte**